



# Etude d'appui à l'évaluation de l'impact de LEADER pour un Développement Territorial Équilibré

Résumé Exécutif



Ecrit par CCRI, ADE S.A. and OIR  
Octobre 2021



## **COMMISSION EUROPÉENNE**

Direction générale de la DG Agriculture et développement rural

Direction A – Stratégie & analyse politique

A.3 – Performance de la politique

Contact dissémination: [AGRI-EVALUATION@ec.europa.eu](mailto:AGRI-EVALUATION@ec.europa.eu)

Commission européenne

**B-1049 Bruxelles**

# **Etude d'appui à l'évaluation de l'impact de LEADER pour un Développement Territorial Équilibré**

Résumé Exécutif

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Numéro vert (\*) :**

**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*) L'information donnée est gratuite, comme le sont la plupart des appels (sauf pour certains opérateurs, certaines cabines téléphoniques ou certains hôtels).

## **AVIS JURIDIQUE**

Les informations et les opinions présentées dans ce rapport sont celles leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans la présente étude. Ni la Commission ni aucune personne agissant pour son compte ne peuvent être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette publication.

Vous trouverez plus d'informations sur l'Union européenne sur Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2022

PDF ISBN 978-92-76-41488-9

doi: 10.2762/2193

KF-01-21-218-FR-N

© Union européenne, 2022

La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

## **Etude d'appui à l'évaluation de l'impact de Leader pour un développement territorial équilibré**

Auteurs : Janet Dwyer, Katarina Kubinakova, John Powell, Evgenia Micha, Fred Dunwoodie-Stirton, CCRI; Monika Beck, Konstantin Gruev, Aurore Ghysen, ADE; Bernd Schuh, Arndt Münch, Sanja Brkanovic, Helène Gorny, OIR; Francesco Mantino and Barbara Forcina, CREA.



University of Gloucestershire  
Francis Close Hall Campus  
Swindon Road  
Cheltenham GL50 4AZ (UK)



Austrian Institute for Regional Studies  
Franz-Josefs-Kai 27  
A-1010 Wien/Vienna (Austria)



Rue de Clairvaux 40, Bte 101  
B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgium)  
Tel: +32 10 45 45 10  
Fax: +32 10 45 40 99  
E-mail: [ade@ade.be](mailto:ade@ade.be)  
Web: [www.ade.be](http://www.ade.be)

Date : Octobre 2021

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

### OBJECTIFS ET APPROCHE

**LEADER est une approche spécifique du développement local des zones rurales, piloté et financé par l'UE depuis 1991. Ses 7 principes clés de fonctionnement s'articulent autour d'une approche ascendante (*bottom-up*), intégrée et menée par les acteurs locaux, qui mobilise les acteurs d'un territoire spécifique pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie de développement local.** Les acteurs publics et privés, les entreprises et les collectivités concernées travaillent en partenariat pour animer et soutenir des projets et des activités dans le but de répondre aux besoins locaux de développement, favorisant des solutions innovantes, des actions multisectorielles ainsi que la mise en réseau et la coopération. A l'échelle locale, LEADER est piloté par les Groupes d'Action Locale (GAL) avec le soutien des Autorités de Gestion et des Organismes payeurs pour les programmes et fonds de l'UE concernés. Au cours de la période de programmation GAL 2014-2020, LEADER, financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de la PAC, a soutenu 2.784 GAL dans 28 États Membres<sup>1</sup>, touchant entre 49% et 100% de la population rurale dans au moins 22 des États Membres<sup>2</sup>. L'enveloppe budgétaire de LEADER s'élevait à 7,01 milliards d'euros, représentant environ 7% du budget FEADER<sup>3</sup> (avril 2021). Jusqu'en 2021, 49% de ce montant avait été dépensé au sein des 28 États Membres.

**Ce rapport concerne l'évaluation de l'impact de LEADER sur le développement territorial équilibré au cours de la période de programmation 2014 à 2020.** L'étude s'est déroulée d'octobre 2020 à octobre 2021. Le but de cette évaluation était de comprendre comment et dans quelle mesure LEADER – la mesure 19 du FEADER et le programme LEADER avec l'approche du Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (CLLD) - a contribué à un des objectifs globaux de la PAC : un Développement Territorial Équilibré. Les instruments et mesures évalués sont ceux du Règlement de Développement Rural (UE) N°1305/2013 ainsi que de l'approche LEADER exposée dans le Règlement commun relatif aux Dispositions Communes relatives à l'Utilisation des Fonds (UE) N°1303/2013. Les liens entre LEADER et les financements provenant d'autres Fonds structurels et d'investissements européens (Fonds ESI) ou des instruments PAC ont aussi été explorés.

**L'évaluation a analysé les performances de LEADER à travers les 28 États Membres<sup>4</sup>. Elle a examiné dans quelle mesure LEADER a participé à un Développement Territorial Équilibré et a formulé des recommandations pour améliorer ses performances futures.**

Quatorze questions d'évaluation ont été posées et couvrent les problématiques suivantes :

1. **La pertinence** - est-ce que LEADER est bien ciblé et conçu pour répondre aux besoins de développement économique, social, environnemental et territorial de manière durable et équilibrée dans les zones rurales ?
2. **Efficacité** - est-ce que LEADER atteint ses objectifs ? Des résultats sociaux, économiques et environnementaux positifs sont-ils encouragés au niveau local ? Quel impact a-t-il sur le développement de la gouvernance locale ? Comment sont utilisés les fonds dans le but d'atteindre les objectifs ? Est-ce que les sept principes de l'approche LEADER influencent son efficacité et si oui dans quelle mesure ?
3. **Efficience** - LEADER fonctionne-t-il de manière efficace et efficient (coût/efficacité) ? Pourrait-il faire plus avec les mêmes ressources ou faire autant à

<sup>1</sup> Les GAL peuvent aussi être financés à travers les FSI.

<sup>2</sup> Une couverture inférieure a été observée en Bulgarie et au Luxembourg tandis que les données étaient manquantes pour Chypre, la Roumanie, la Hongrie et la Lituanie (Rapports d'Implémentation Annuel, 2020).

<sup>3</sup> Les résultats couvrant la période de 2014-2020 n'incluent pas les fonds européens additionnels destinés à couvrir la période de transition 2021-2022 par le règlement (EU) 2020/2220.

<sup>4</sup> Le Royaume-Uni est couvert par cette évaluation car sur la période couverte il faisait toujours partie des EM.

coûts moindres ? Quels sont les principaux freins administratifs et comment serait-il possible de les réduire ?

4. **Analyse causale** - Comment LEADER fonctionne-t-il ? De quelle manière sa conception et sa mise en œuvre impactent-ils sa performance ?
5. **Cohérence** - LEADER est-il un outil cohérent au sein des outils de la PAC et des politiques européennes ? Est-il cohérent avec les politiques nationales et régionales pertinentes ? Quelles différences entre le programme LEADER financé uniquement par le FEADER et le CLLD qui bénéficie de plusieurs sources de financements ?
6. Quel est la **valeur ajoutée** européenne de LEADER ?

## Méthodologie

Pour répondre à ces questions nous avons choisi une méthode de recherche combinant analyses qualitative et quantitative. Des données ont été recueillies sur la conception, la mise en œuvre et les impacts de LEADER, et des analyses diagnostiques ont porté sur les modèles, les liens de causalité et le contexte, comme suit.

### Collecte de données au niveau UE - Analyse et validation :

- Revue de la littérature scientifique et réglementaire. Analyse documentaire, y compris l'examen détaillé des textes légaux et de la guidance élaborée par le Réseau Européen de Développement Rural (REDR) et le Helpdesk Européen d'évaluation du développement rural ;
- Analyse des dépenses des Etats Membres pour la mesure 19 du FEADER jusqu'en septembre 2021 et des indicateurs relatifs à LEADER contenus dans les Rapports Annuels de Mise en Œuvre 2019 et 20205.
- Réalisation de 2 enquêtes en ligne respectivement auprès des Autorités de Gestion et des coordinateurs des GAL pour recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur le fonctionnement de LEADER et sur ses résultats. L'enquête auprès des GAL fournit un échantillon représentatif de 511 réponses complètes en provenance des 28 Etats Membres (un peu plus de 18% de l'ensemble des GAL du FEADER) et celle auprès des Autorités de Gestion a fourni 56 réponses utilisables - également largement représentatives - en provenance de 27 Etats Membres. Les réponses ont été analysées de façon individuelles et de manière comparative.
- Des entretiens au niveau de l'UE avec des experts sélectionnés (incluant des représentants du REDR et de l'Association Européenne LEADER pour le Développement Rural (ELARD), ainsi que des experts LEADER du Helpdesk européen d'évaluation du développement rural) et un atelier de validation pour discuter des premiers résultats avec les fonctionnaires- les membres du comité de pilotage ainsi que des participants supplémentaires issus de la DG Agri et d'autres Directions Générales de la CE.

**Des études de cas dans 36 GAL provenant de 14 Programmes de Développement Rural de 10 Etats Membres : Autriche ; Belgique-Wallonie ; Tchéquie ; Allemagne - Rhénanie Palatinat et Saxe ; Espagne Castille et Léon et Estrémadure ; Italie - Vénétie, Abruzze et Toscane ; Irlande ; Roumanie ; Slovaquie et Suède.** Les études de cas dans ces régions et les GAL ont été sélectionnées utilisant une approche stratifiée pour s'assurer de la représentativité des différents types de modèles de mise en œuvre ; des budgets des GAL ; de leur âge et expérience ; du contexte et des besoins socio-économiques. Chacune d'entre-elles inclut :

- Une analyse détaillée des textes et données financières des Programmes de Développement Rural, des Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO), des Stratégies de Développement Locales et des autres documents d'orientation

<sup>5</sup> Les RAMO contiennent des données de l'année complète précédente concernant les activités de LEADER – dès lors le RAMO 2020 contenait des données jusqu'à la fin de 2019, et le RAMO 2019 rapportaient les chiffres jusqu'à la fin de 2018.

politique ou de support des GAL sélectionnés pour chaque Programme de Développement Rural (PDR).

- Une analyse des évaluations ex-post des Programmes de Développement Rural 2007-2013, du programme LEADER 2007-2013 ou des (auto)évaluations des GAL, ainsi que tout autre document pertinent des Autorités de Gestions ou des GAL sélectionnés depuis 2014, incluant les évaluations à mi-parcours si disponibles.
- Des entretiens avec le personnel clé des GAL ; des acteurs locaux, régionaux voire nationaux (Autorité de Gestion et/ou Organismes Payeurs, Réseau Ruraux Nationaux et autres représentants des réseaux GAL).
- Des webinaires de validation visant à présenter les premiers résultats de chaque étude aux acteurs clés en utilisant les résultats de ceux-ci pour consolider les résultats ou compléter d'éventuels manques.

Cette analyse ayant eu lieu de 2020 à 2021 durant la pandémie de Covid-19, la quasi-totalité de la collecte de données, toutes les réunions de l'équipe et du Comité de Pilotage ont eu lieu en ligne.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

LEADER a démontré sa pertinence, son efficacité et sa valeur-ajoutée pour un développement local durable et intégré, à travers l'Europe au cours de la période de programmation 2014-2020. Comme illustré dans les études de cas, avec une faible proportion des fonds FEADER qui lui étaient alloués – environ sept pourcent ou 7 milliards d'euros sur la période – pour établir 2.784 GAL à travers tous les Etats Membres et les régions, LEADER a réussi à développer des solutions complexes et conçues localement pour répondre aux problématiques de développement rural dans des contextes ruraux contrastés. Les enquêtes menées auprès des GAL et des autorités de gestion de toute l'UE ont confirmé la valeur l'approche particulière de LEADER et son importance dans le cadre plus large de la PAC et des autres politiques des fonds ESI.

Bien que couvrant une part importante de la population rurale en Europe, les Groupes d'Action Locale LEADER disposaient de ressources UE très limitées pour se concentrer sur leurs territoires ; en moyenne seulement 20 euros par habitant. Des projets et activités ciblés et bien conçus étaient essentiels pour maximiser les impacts ; la teneur de ces impacts dépendait à leur tour de stratégies de développement local bien communiquées et inclusives, et de modalités de mise en œuvre soutenues par des relations positives transparentes et solides entre les GAL et leurs autorités de gestion et organismes payeurs. Ces facteurs de réussite ont été atteints dans de très nombreux cas, mais des exemples ont également trouvés dans lesquels plusieurs facteurs n'étaient pas en place et les performances en ont souffert. Les principales faiblesses comprennent :

- un cadre prédéfini trop restrictifs sur les options de financement, les conditions d'éligibilité, les processus opérationnels et les objectifs stricts imposés par certaines autorités de gestion avant que les stratégies des GAL ne soient en place et que les défis et contextes locaux ne soient suffisamment compris ou reconnus;
- un manque de compétences, de connaissances et de capacités de sensibilisation de certaines équipes de gestion des GAL, qui n'ont pas réussi à assurer à la fois un haut niveau de qualité de leurs stratégies de développement local, des partenariats et des réseaux solides avec les acteurs locaux concernés, ainsi qu'une gestion efficace des opérations;
- des budgets comprimés par des charges administratives accrues et des fonds limités, ce qui se traduit par de faibles ressources disponibles pour les actions d'animation et de facilitation, réduisant la demande des bénéficiaires et la qualité des projets ;
- une insuffisance de dialogue et de structures qui pourraient permettre une communication régulière et ouverte entre les principaux acteurs impliqués dans la réalisation des résultats de LEADER, sur le territoire d'un PDR.

## Pertinence

LEADER est pertinent pour le développement local, en réponse aux besoins et opportunités intégrés au niveau local, tout en tenant compte de l'échelle des ressources déployées. Les résultats de l'étude montrent que l'approche LEADER a été pertinente pour un développement territorial durable et équilibré dans les territoires des GAL, à bien des égards. Les GAL ont ciblé ou donné une priorité particulière aux zones de leur territoire qui étaient économiquement défavorisées, périphériques ou éloignées, ou qui accueillait des collectivités ou publics vulnérables. Bien que les objectifs environnementaux étaient moins souvent l'objectif principal des activités et des projets des GAL, ils ont souvent été ciblés de manière subsidiaire et intégrée (voir ci-dessous).

Les besoins économiques et sociaux, ainsi que les besoins plus larges du développement rural durable, ont été reconnus par les GAL et les autorités de gestion dans toute l'UE et clairement ciblés dans les études de cas. Les besoins économiques (emploi, croissance et développement des entreprises) semblent avoir été les plus prioritaires et ont été ciblés par tous les GAL ; les besoins sociaux ont été identifiés et ciblés dans la majorité des cas (notamment le renforcement du capital social), tandis que les besoins environnementaux ont été privilégiés dans un nombre plus restreint de cas. Trois approches principales ont été appliquées : 1<sup>er</sup>) le ciblage direct de besoins ou de groupes de besoins particuliers ; , 2<sup>e</sup>) des appels à projets et/ou actions spécifiques ; 3<sup>e</sup>) le ciblage holistique suite aux activités de développement territorial plus larges, comme lorsque les stratégies de développement local contenaient des thèmes stratégiques spécifiques au territoire du GAL avec une priorité de financement, ou que de nouveaux partenariats de mise en œuvre ont été forgés entre les acteurs, pour mieux atteindre certains objectifs. Un troisième type de ciblage était subsidiaire et intégré, lorsqu'un projet conçu pour atteindre un objectif comprenait également des caractéristiques de conception visant à renforcer les impacts sur les autres objectifs de développement durable identifiés dans les stratégies de développement local.

Le ciblage a été réalisé grâce aux actions combinées des GAL et des Autorités de Gestion. Les données montrent qu'un ciblage efficace nécessite des actions bien coordonnées ; il est moins efficace en l'absence d'une bonne coordination entre l'Autorité de Gestion et le GAL et lorsque les décisions opérationnelles sont prises à un niveau sans tenir compte/être conscient des besoins à l'autre niveau (régional/national et local). Si les autorités de gestion prédéterminent les priorités, les détails et les allocations budgétaires de LEADER avant que les stratégies de développement local n'aient évalué les besoins locaux, cela limite la capacité des GAL à répondre à ces besoins (Tchéquie, régions espagnoles). Inversement, si les GAL ont agi sans les conseils ou le soutien technique suffisants des autorités de gestion pour identifier pleinement les besoins et les priorités, leurs stratégies de développement local étaient moins capables ou susceptibles de répondre à ces besoins (Roumanie, Italie-Abruzzes).

Sur le volet économique, les GAL étaient focalisés sur des objectifs tels que le maintien ou la création d'emplois, le soutien à la création et à l'amélioration des entreprises rurales, à l'amélioration de la performance, le marketing / la valorisation, et d'autres investissements. En ce qui concerne les besoins sociaux, la plupart des GAL ont donné la priorité au renforcement du tissu social local par le biais de leurs activités et projets, ainsi que le soutien aux groupes marginalisés ou défavorisés. Parmi les besoins environnementaux, la plupart des GAL ont mis l'accent sur les besoins de sensibilisation à l'environnement et d'amélioration des équipements locaux plutôt que de donner la priorité à des actions environnementales spécifiques telles que la réduction du déclin de la biodiversité ou l'amélioration de la protection des ressources naturelles. Toutefois, dans certains pays et régions, LEADER a donné la priorité à la satisfaction des besoins environnementaux (Suède, Belgique, Slovaquie). Les autorités de gestion de la plupart des zones étudiées (à l'exception de l'Autriche et de la Suède) ont exercé une influence significative sur les priorités des GAL. Bien que peu de données soient disponibles à un niveau de détail suffisant pour vérifier si les objectifs de LEADER à travers de l'UE sont représentatifs des besoins exprimés, l'indication du déclin de la population rurale entre 2011 et 2018 au niveau des Unités Administratives Locales suggère une très grande disparité des besoins entre les zones rurales, que reflète la disparité des types de GAL. De

même, les études de cas ont montré que LEADER ciblait des besoins des zones rurales exprimées à la fois dans les stratégies de développement local et les programmes de développement rural. Les enquêtes auprès des autorités de gestion et GAL montrent que LEADER répondait aux besoins.

Les études de cas ont montré que la pertinence de LEADER était accrue lorsque le GAL disposait d'animateurs et de soutiens techniques compétents et expérimentés, afin de garantir la prise en compte des connaissances locales et la compréhension de l'expérience locale lors de la préparation du LDS, ainsi que la compréhension de l'étendue des défis ruraux.

La pertinence a été réduite par le faible niveau de capacité de certains chefs de file et parties prenantes des GAL (Roumanie, Autriche), ou par des contraintes inappropriées en ce qui concerne la portée autorisée des activités des GAL ou le type de bénéficiaires des GAL et les conditions d'éligibilité, à la sélection et aux taux de subvention des projets, qui découlent d'une sensibilité ou d'un soutien inexpérimenté ou insuffisant de LEADER parmi les AG, les NRN/RRN et d'autres agences, et/ou d'une assistance technique (Tchéquie, Irlande, Slovaquie, régions espagnoles).

### **Efficacité**

Les résultats de l'étude suggèrent fortement que **LEADER est efficace pour développer des solutions spécifiques et adaptées à l'échelle régionale et locale en réponse aux défis et opportunités de développement sur les plans économiques et sociaux**. Bien que les données au niveau UE-28 montrent qu'en moyenne les GAL n'ont dépensé que 49% de leur enveloppe disponible en septembre 2021, les enquêtes ont indiqué qu'il y avait un niveau important d'activités et une grande diversité d'actions des GAL. La majorité des études de cas ont montré que les GAL ont réussi à financer des activités et des projets pertinents, avec des premiers impacts positifs. Les projets LEADER réunissent des ressources régionales diverses (acteurs, atouts, connaissances), renforçant de manière efficace la compétitivité régionale et créant des liens entre les secteurs économiques et des groupes sociaux clefs.

Les enquêtes et études de cas suggèrent que les principaux domaines d'intervention et d'impact de LEADER au cours de la période 2014-2020 étaient la création et le maintien d'emplois, la création de valeur ajoutée des produits locaux et la modernisation des entreprises. Le renforcement des capacités et des connaissances en matière de gouvernance locale a également été largement signalé et identifié dans le cadre des opérations LEADER. Les études de cas ont donné des exemples d'impacts positifs de GAL promouvant l'inclusion et la diversité sociale ; particulièrement parmi les catégories sociales exclues ou marginalisées : les migrants, les communautés isolées, les jeunes sans-emploi, les personnes plus âgées et précarisées avec des difficultés d'accès aux services et aux aides. Néanmoins les enquêtes ont montré que ces impacts ne sont pas aussi importants que les impacts positifs de LEADER sur l'économie et la gouvernance locale. Les indicateurs des Rapports Annuels de Mise en Œuvre de 2020 suggèrent que les premières années de financement de LEADER étaient fortement axées sur le développement économique local, moins de ressources étant allouées aux autres priorités.

**Les études de cas dans les 14 régions et 10 Etats Membres ont montré de bons exemples de l'efficacité de LEADER** et les enquêtes auprès des GAL et Autorités de Gestion ont confirmé la vision très positive de l'impact de LEADER sur **l'économie rurale et le développement social** dans les territoires enquêtés. De nombreuses études de cas ont révélé que **l'accent était mis sur le développement économique plutôt que sur le développement social**. Ceci est souvent lié à la priorité donnée par les régions/Etats Membres (Autorités de Gestion) ou par les comités de pilotage des GAL à l'utilisation des fonds de LEADER afin de créer des emplois et d'aider les PME. Dans certains cas, cela reflète plutôt un manque d'expertise (Roumanie) ou de gouvernance (Toscane) sur la meilleure façon d'aborder les problématiques de cohésion sociales et socio-économiques, même quand celles-ci avaient été identifiées comme importantes. Dans certains Etats Membres il y avait un manque de reconnaissance des groupes défavorisés (Allemagne - Rhénanie Palatinat), ou une attention limitée accordée à des problèmes particuliers à travers l'utilisation de critères de sélection trop étroits qui ne pouvaient délivrer des

bénéfices sociaux que de manière indirecte, découlant du développement d'activités économiques (e.g. Études de cas des régions espagnoles). En comparaison, certains GAL opèrent dans des territoires où les niveaux de revenu et d'emploi sont relativement élevés, ces GAL ont concentré leurs projets sociaux sur les groupes les plus marginaux et les plus exclus de cette population (Suède, Autriche et Belgique - Wallonie).

**LEADER était efficace mais a eu un impact limité sur la résolution des problématiques d'inclusion sociale dû à des niveaux de ciblage et de réalisation variant fortement à travers l'UE.** Les enquêtes auprès des Autorités de Gestion et des GAL ont montré une efficacité variable de LEADER dans la réduction des disparités entre les sexes ou dans l'augmentation de la cohésion sociale. Cependant, les études de cas ont apporté des preuves claires que les GAL répondent aux besoins des groupes les plus vulnérables. Quelques Etats Membres/Régions participant à l'enquête ont constaté un impact moyen de LEADER sur l'inclusion sociale tandis que la plupart ont observé un léger impact.

**LEADER est apparu plus efficace pour résoudre les problématiques d'exclusion sociale que de pauvreté rurale.** Dans les enquêtes, la plupart des Autorités de Gestion et des GAL ont indiqué que LEADER n'était pas le bon outil pour répondre à ce problème complexe. L'étude de cas sur l'Allemagne-Saxe a trouvé des GAL contribuant à la réduction de la pauvreté rurale grâce des investissements dans des logements en zone rurale et dans des infrastructures. Cependant, des problèmes ont été rencontrés lors de la mise en œuvre de projets visant à réduire la pauvreté dans les régions espagnoles, en Allemagne-Rhénanie-Palatinat, en Roumanie<sup>6</sup>, en République tchèque<sup>6</sup>, en Slovénie ou en Suède (dans les autres cas, des initiatives visant à réduire la pauvreté n'ont pas été identifiées). Dans de nombreux cas, les GAL ont soutenu des projets avec des effets positifs indirects, par exemple en augmentant les revenus ou le nombre d'emplois dans les communautés défavorisées et pauvres. Dans les zones marginales en particulier, le soutien local à LEADER était fort : les études de cas et les réponses aux enquêtes l'ont identifié comme étant quasiment la seule mesure ciblant des actions à petite échelle, adaptées aux besoins locaux dans des zones peu peuplées et souvent négligé par les autres fonds économiques et sociaux.

**La performance de LEADER en matière d'amélioration de l'environnement, de développement du capital environnemental ou de promotion de l'action pour le climat n'était pas aussi importante** que pour les autres impacts. L'échelle et la portée des problèmes environnementaux, le manque de compétences des GAL ainsi que le faible intérêt suscité par ces problèmes auprès de la population ou des acteurs ruraux étaient cités comme des facteurs influents. La petite échelle de LEADER et son mode de fonctionnement le rendent souvent inadapté au soutien d'infrastructures rurales (complexes et coûteuses). Cependant, LEADER a obtenu des bénéfices indirects sur l'environnement en intégrant ces questions à des projets économiques et sociaux, comme la sensibilisation/la prise de conscience environnementale, la préservation du capital culturel et le tourisme durable.

Les résultats des études de cas suggèrent que **lorsque les principes de fonctionnement de LEADER ont été pleinement mis en œuvre, que les GAL ont été accompagnés dans l'identification des priorités et des besoins thématiques les Stratégie de Développement Local étaient plus efficaces** pour améliorer le capital social et économique et la cohésion socio-économique. Toutefois, dans certaines régions une focalisation a priori sur certaines thématiques a nui à la capacité des GAL à répondre aux besoins locaux (République-Tchèque, régions espagnoles). L'importance du budget des GAL, les capacités de son personnel et le contexte politique et économique local ont aussi joué un rôle fort sur l'amélioration par les GAL du capital économique et social.

**Les études de cas montrent que les GAL ont réussi à améliorer la gouvernance locale et à favoriser des approches innovantes.** Il y avait des liens forts entre la qualité des relations de gouvernance entre les GAL et les Autorités de Gestion / Organismes

<sup>6</sup> La réduction de la pauvreté par les GAL de République-Tchèque n'était pas financée à travers le FEADER mais par d'autres programmes des Fonds ESI.

Payeurs, et l'importance des impacts positifs sur la gouvernance locale. Développé dans les conclusions sur l'efficacité, « un contexte favorable » et avec de bons liens a permis aux GAL de mettre en œuvre une gouvernance de qualité, des approches innovantes, et des changements durables dans les communautés. Les 2 enquêtes démontrent également l'impact positif de LEADER sur la gouvernance locale.

**De nombreux exemples parmi les études de cas des GAL montrent qu'il y a un large éventail d'innovations**, allant des innovations sociales, aux produits et procédés de productions innovantes en passant par des approches de gouvernance innovantes, de l'animation ou de la sensibilisation. L'innovation à travers la coopération n'était pas aussi évidente : quelques exemples ont été identifiés. Dans plusieurs des Etats Membres et régions étudiés, d'importants obstacles administratifs et politiques ont limité les coopérations transnationales, en particulier. Toutefois, dans les enquêtes auprès des Autorités de Gestion et des GAL les impacts de ces derniers sur l'innovation étaient perçus comme moins importants que les autres impacts socio-économiques.

**Les GAL ont mobilisé un ensemble significatif de ressources supplémentaires.** Au-delà de l'appui apporté aux porteurs de projets (bénéficiaires privés et à des ONG) pour l'obtention de cofinancement de projets à des taux variables, de nombreux GAL ont permis aux acteurs locaux d'accéder à d'autres sources de financement (c'est-à-dire à des fonds européens, nationaux et régionaux disponibles). Ils ont coordonné leurs connaissances et expertise en matière de sources de financement disponibles parmi les acteurs du territoire, et ont augmenté la participation du public et des collectivités dans ceux-ci, agissant également comme une plaque tournante pour faire appel à des volontaires locaux. Les GAL des régions et des États Membres ayant une longue et solide expérience de la mise en œuvre de LEADER semblent avoir atteint des niveaux particulièrement élevés de fonds de contrepartie (plus de 50 % dans les régions allemandes et en Irlande), tandis que ceux ayant moins d'expérience dans la mise en œuvre de LEADER ont obtenu des parts généralement plus faibles (par exemple, 1 à 3 % dans les GAL roumains).

Les GAL expérimentés dans l'utilisation d'une grande variété d'autres sources de financements ont été capables de transférer avec succès ces connaissances aux autres acteurs locaux, en développant leur capacité à obtenir des financements.

### Analyse causale

L'ensemble des éléments cités ci-dessus suggèrent que LEADER a été efficace, avec un développement local significatif et positif mis en œuvre dans de nombreux territoires ruraux à travers l'UE grâce aux Stratégies de Développement Local de LEADER.

L'éventail des types de projets et de financements identifiés dans les études de cas était important, incluant des investissements dans les entreprises privées, dans les infrastructures et les services de base, ainsi que dans les réseaux, les événements ou les échanges. Ceux-ci ont rassemblé différents acteurs et stimulé l'émergence de nouvelles idées de projets et de partenariats. De nombreux exemples recueillis dans les études de cas montrent comment certains aspects distinctifs du fonctionnement de LEADER, découlant de ses sept caractéristiques, ont été des éléments essentiels pour l'efficacité. Il s'agit :

- **d'une approche ascendante (*bottom-up*)** assurant l'implication de la population locale, incluant des acteurs, des bénéficiaires, des experts et des communautés;
- d'une forte mise en œuvre des **méthodes participatives** dans la conception et l'exécution des Stratégies de Développement Local;
- **du renforcement des capacités des acteurs locaux**, afin d'assurer leur participation active et pertinente ainsi que leur influence sur les stratégies, actions et projets LEADER ;
- **de l'animation et de la facilitation** avec des ressources dédiées, qui sont des outils particuliers du mode de fonctionnement des GAL;
- **d'une mise en réseau efficace** et de l'échange d'informations avec un panel large et diversifié de partenaires tant au niveau local qu'à un niveau plus élevé (en

incluant notamment les Autorités de gestion, les Organismes Payeurs et les principales agences de soutien).

En outre, les résultats montrent que **la prise de décision à l'échelle locale** (reflétant une certaine d'autonomie des GAL) était un élément essentiel expliquant la performance de LEADER. Elle peut être atteinte par différents modèles de fonctionnement, comme l'illustrent les études de cas. Ensemble, ces mécanismes permettent de s'assurer que les projets et actions de LEADER ont des effets, des impacts et des résultats soutenant les Stratégies de Développement Local et assurant le développement local dans les territoires des GAL.

Les études de cas, démontrant le pouvoir et l'influence de ces processus, permettent d'expliquer les liens de causalité sur lesquels reposent les résultats de l'analyse et de l'enquête, qui ont montré une corrélation claire entre l'efficacité perçue de LEADER et la mesure dans laquelle les GAL ont pu mettre pleinement en œuvre les sept caractéristiques fondamentales de LEADER. Ces résultats ensemble confirment largement la validité concrète de la logique d'intervention de LEADER, mettant en avant ces sept principes et décrite dans les documents de politiques et de gouvernance.

Toutes les études de cas, à l'exception de la Roumanie, ont permis d'obtenir **une large participation de multiples acteurs grâce à une stratégie ascendante (bottom-up)** et à des stratégies de promotion et d'animation comprenant des événements, des publications, une stratégie web et des communications ciblées pour faire progresser l'engagement des acteurs et d'un public plus large. Ce principe est intrinsèquement lié à l'approche LEADER et a été identifié comme essentiel pour permettre une mise en œuvre efficace bien que des obstacles aient été constatés. En mettant l'accent sur une approche participative, LEADER a permis la participation d'acteurs qui n'auraient autrement pas pris part au développement de leur territoire.

**La mise en réseau** a été identifiée dans les enquêtes ainsi que dans les études de cas comme étant le mécanisme le plus efficace de stimulation de l'innovation sociale. Des communications, des connexions et de solides connaissances sociales et techniques au niveau local ont été déterminants pour un fonctionnement efficace et efficient de LEADER. Cela a exigé un personnel qualifié, des membres de Comités de Pilotage expérimentés et enthousiastes ainsi que des administrateurs et des gestionnaires de financement confiants, dignes de confiance et assidus dans les Autorités de Gestion.

LEADER a particulièrement bénéficié aux objectifs sociaux des zones rurales par le biais d'un ciblage **indirect via des mesures d'animation (par exemple, l'organisation d'événements, de réunions et d'autres actions donnant des opportunités d'engagement)**, en ciblant notamment des groupes spécifiques pour élargir la participation (femmes, jeunes, réfugiés). Cette activité s'ajoute à d'autres actions plus directes sur les objectifs sociaux. En soutenant des projets "non-productifs" (i.e. ceux sans bénéfice commercial) les GAL ont également amélioré les conditions de vie dans les zones rurales grâce à des projets aux bénéfices directs et indirects (par exemple : construction de bâtiments communautaires produisant leur propre énergie renouvelable, événements culturels et éducatifs, activités de loisir avec une attention particulière aux questions territoriales). Les résultats des études de cas ont montré que la causalité était aussi bien indirecte que directe dans les projets et l'animation des GAL et qu'une action unique permettait d'atteindre différents objectifs : économiques, environnementaux et sociaux.

L'analyse a mis en évidence que **l'animation était cruciale pour garantir la performance et la capacité des GAL à obtenir de bons résultats**. De plus l'animation s'est avérée essentielle tant pour leur efficacité que pour leur efficience.

## Efficience

**L'efficience dépendait fortement de l'approche vis-à-vis de LEADER de chaque programme de développement rural**, par exemple des règles pour la sélection et la validation des GAL. Les capacités de l'Autorité de Gestion et de l'Organisme Payeur à préparer des lignes directrices et des procédures en temps utile étaient essentielles. Malgré les délais fixés par le FEADER pour la sélection des GAL, le processus a démarré tardivement dans certains pays et a retardé la capacité des GAL à commencer leur travail.

**Dans l'ensemble, plus de 60 % des répondants à l'enquête auprès des autorités de gestion ont estimé que la charge administrative de LEADER avait augmenté depuis 2007-2013.** Dans les pays/régions appliquant l'approche multi-fonds du Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (*Community-led local development*, CLLD), le processus de sélection était particulièrement complexe en raison de l'implication de différentes administrations de financement et de la nécessité de coordonner les rôles des différents organes de sélection. Le passage de l'approche mono-fonds à l'approche multi-fonds du CLLD a été l'une des principales raisons de l'augmentation de la charge administrative des GAL dans certains pays (Tchéquie). L'efficacité de l'utilisation des fonds LEADER (mesure 19) varie fortement, en fonction du personnel disponible au niveau des Organismes Payeurs, de la complexité des projets, de la qualité des candidatures écrites ou en ligne, ainsi que des plateformes numériques et de leur accessibilité.

Les GAL interrogés dans le cadre de l'enquête ont identifié une charge administrative élevée, notamment en ce qui concerne le traitement des demandes de paiement, l'assistance aux candidats porteurs de projets, les contrôles et la vérification/le classement de l'éligibilité. Les études de cas montrent comment l'efficacité est affectée par les caractéristiques internes des GAL : leur budget, leurs compétences et leur capacité à équilibrer les activités d'animation et les activités administratives, ainsi que leur aptitude à mettre en œuvre des projets liés à des problématiques sociales (dont le coût de mise en œuvre tend à être plus élevé).

**Un contexte de mise en œuvre stimulant- les institutions, règles et instruments - a été un facteur important** pour aider les GAL des études de cas à définir et atteindre leurs objectifs de manière efficace. Des échanges et des réunions régulières et un apprentissage mutuel en collaboration ont facilité la mise en œuvre de LEADER dans de nombreux cas (Autriche-Tyrol, Belgique-Wallonie, Italie - Toscane, Vénétie). D'autres leviers permettant d'améliorer l'efficacité :

- Une répartition des tâches et des rôles clairs, particulièrement dans le cas des projets multi-fonds de type CLLD co-financés.
- Le soutien apporté par l'EM et l'OP aux SDL et aux GAL par le biais de lignes directrices, de manuels, de sites web, de sessions de questions/réponses et de groupes de travail, de communications et de réunions régulières, d'une collaboration formelle (comités conjoints spécifiques, se réunissant régulièrement), a grandement facilité la mise en œuvre de LEADER et l'efficacité des dépenses. Ces "facteurs favorables" ont également été soutenus conjointement (dans un système coordonné) par des instruments ou des acteurs complémentaires (par exemple, l'assistance technique, les évaluateurs de programmes, les RRN, les agences spécialisées dans le soutien aux GAL, etc.). La création d'un processus de collaboration et d'apprentissage mutuel entre les organes administratifs et de programmation et les GAL est cruciale pour l'efficacité du système.
- L'introduction de systèmes informatiques en ligne plus adéquat par les AG et OP pour permettre de traiter efficacement les demandes de paiement ou les contrôles administratifs.

**Bien que les projets et activités LEADER soient plus complexes et adaptées au cas par cas que d'autres initiatives de développement rural financées par l'UE, et que les coûts administratifs soient relativement plus élevés, il convient de les mettre en parallèle des évidences de son efficacité en termes de valeur ajoutée ou d'impact local ciblé** comparé aux approches plus conventionnelles. Dans l'ensemble, cela représente un bon rapport qualité-prix.

Parmi les améliorations identifiées pour réduire la charge administrative, citons la simplification de la gestion des CLLD co-financés par une autorité de gestion « chef de file » (Suède, études de cas allemandes), des modalités de gestion fondées sur une coopération/collaboration accrue entre l'autorité de gestion et les GAL, étendre l'utilisation d'options de coûts simplifiées (OCS), les plateformes informatiques et numériques, ceci pour faciliter la candidature, les demandes de paiement et les contrôles administratifs (comme dans les cas hors CLLD).

Les options de coûts simplifiés ont été largement utilisées par les GAL pour les coûts de fonctionnement et administratifs. Les études de cas comprenaient des exemples où ils étaient également utilisés pour des projets, avec un succès mitigé, mais dans l'ensemble, **les options de coûts simplifiés offraient des avantages clairs en termes de réduction des charges administratives**, pour autant que les GAL et les AG évitent les utilisations trop simplistes.

### Cohérence

**Les enquêtes et toutes les études de cas font état d'une bonne cohérence interne de LEADER au sein des PDR.** Un cadre cohérent est fourni par les règlements, et la cohérence interne entre les sous-mesures du M19, les activités des GAL et la SDL commence lors de la rédaction de la SDL. Les études de cas révèlent de fortes synergies ou complémentarités entre les sous-mesures de LEADER (Dans une moindre mesure pour la M19.3 sur la coopération). Les projets de coopération sont plus difficiles en raison des différences d'orientation et des règles de mise en œuvre entre les PDR. LEADER fonctionne également de manière cohérente avec le deuxième pilier de la PAC, conformément aux objectifs généraux de la PAC. Les autres mesures du FEADER soutenant le développement local sont principalement M7 (services de base/rénovation des villages) et M16 (coopération et EiP Agri innovation), ainsi que M1 et 2 (formation et conseil) et M4 (investissements). Peu de liens ont été identifiés dans les études de cas entre LEADER et d'autres instruments de la PAC (les Paiements Directs ; l'OCM Unique ; le règlement horizontale)<sup>7</sup>, sauf lorsque les SDL se focalisent sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires (cas espagnol, italien et irlandais - agro-industrie, vignobles).

**LEADER est cohérent avec les politiques des FESI pour le CLLD.** La cohérence externe entre le FEADER et les autres FESI était explicitement prévue via les accords de partenariat pour les programmes 2014-2020. Au cours de leur mise en œuvre, il y a eu peu de chevauchements, de conflits ou de double emploi entre les politiques de LEADER et du FEIS dans le domaine du CLLD. Les études de cas fournissent des preuves de cohérence à travers la coordination de LEADER avec des programmes opérationnels dans des domaines spécifiques (e.g. le tourisme, la rénovation des villages, l'amélioration des infrastructures ou les zones dépeuplées).

Les CLLD co-financés peuvent offrir une meilleure cohérence avec les programmes FSIE (pour les objectifs sociaux avec le FSE, et pour les objectifs économiques et environnementaux et les infrastructures avec le FEDER et le FEAMP) par rapport à une situation mono-fonds, mais uniquement si les complexités supplémentaires de gestion peuvent être minimisées ou surmontées. Dans une situation mono-fonds, la cohérence semble être davantage une question de bonne communication que d'activités liées et complémentaires entre les fonds.

Au niveau des GAL, les études de cas ont révélé des complémentarités entre LEADER et Interreg, ainsi que quelques projets LIFE. **Les initiatives politiques nationales, régionales et locales visant le développement local sont pour la plupart fortement cohérentes avec celles de LEADER.**

### Valeur Ajoutée et Valeur Ajoutée de l'UE

Les résultats des enquêtes et des études de cas montrent que l'approche LEADER et sa mise en œuvre apportent une valeur ajoutée sous trois formes principales : **l'amélioration de la gouvernance locale, le renforcement des capacités locales dans le développement local, des projets plus adaptés au territoire et à impact multiples au niveau local.**

Concernant une meilleure gouvernance locale, la présence territoriale des GAL implique l'introduction d'une nouvelle structure de coordination locale pour financer et agir. La répartition du pouvoir entre les acteurs a évolué via l'introduction d'acteurs non étatiques

<sup>7</sup> Les Paiements Directs (Règlement (UE) no 1307/2013) ; le OCM Unique (Règlement (UE) n ° 1308/2013) ; le règlement horizontale (Règlement (UE) no 1306/2013).

offrant une vision plus entrepreneuriale de la gouvernance. L'application des sept principes clés de LEADER a remis en question "les modes de pensée" traditionnels des acteurs, en encourageant les approches innovantes et en développant une identité et des buts communs.

Le processus de consultation pour les SDL et les activités des GAL ont permis de renforcer la connaissance mutuelle des acteurs au sein des territoires (et au-delà) et de promouvoir une compréhension commune des problèmes locaux et l'utilisation de réponses adaptées et co-construites. Ils ont favorisé l'autonomisation et l'accroissement des compétences des acteurs locaux, y compris de certains groupes socialement exclus ou vulnérables.

Grâce à l'établissement de partenariats, de consultations et d'activités d'animation, les GAL ont créé de nouveaux réseaux d'acteurs locaux (et au-delà), ce qui a permis de renforcer le capital social. L'animation et la coordination par les GAL, renforcée par les partenariats public-privé et le "réseautage", ont permis l'émergence de valeurs communes claires et de tisser des relations de confiance.

Cette combinaison de facteurs a contribué à la mise en œuvre réussie de projets dans une variété de contextes et de régions, comme le démontrent les études de cas, avec de meilleurs résultats et impacts ruraux au niveau local comparé à d'autres politiques de développement européennes ou nationales/régionales.

Les enquêtes et les études de cas ont montré un lien étroit entre l'approche LEADER et la reconnaissance de la valeur ajoutée de l'UE, découlant des caractéristiques spécifiques de LEADER qui la rendent distinctive et largement reconnue. LEADER a agi comme un stimulant pour aider les États Membres et les régions à identifier les liens entre les objectifs locaux et ceux de l'UE et à les poursuivre ensemble. En ce sens, il a offert une valeur ajoutée à l'UE.

## RECOMMANDATIONS

Les résultats de l'évaluation soulignent l'importance de l'information, de la sensibilisation, de la clarté et de l'établissement de relations de confiance, pour garantir un résultat efficace et à valeur ajoutée de LEADER, dans une grande variété de situations locales et de contextes socio-économiques et environnementaux.

Par conséquent, un grand nombre de recommandations issues de ces constats se concentrent sur les mécanismes qui peuvent être utilisés pour renforcer et améliorer ces aspects, avec **un accent particulier sur l'amélioration des formes d'échanges de connaissances, entre toutes les parties du système de gouvernance et de mise en œuvre**. Cela inclut celles entre les autorités de gestion, les organismes payeurs et les GAL, mais aussi entre les GAL d'un même territoire et entre les GAL au-delà des frontières territoriales (nationales et internationales). C'est également essentiel entre les membres du Conseil d'Administration des GAL, entre les GAL et les groupes bénéficiaires cibles, et à travers les structures hiérarchiques qui influencent les activités et le financement de LEADER – administrateurs de fonds, contrôleurs, facilitateurs et évaluateurs.

Les recommandations sont résumées dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Recommandations de l'évaluation de LEADER**

Que faut-il adapter ?	Par quels acteurs ?	Raisonnement et précisions
<b>Réaffirmer la pertinence et l'originalité de l'approche spécifique de LEADER dans le cadre du développement rural local</b>	<b>Commission européenne, Conseil et Parlement européens</b>	L'étude a mis en évidence l'intérêt et l'importance de l'approche spécifique de LEADER et de ses sept caractéristiques clés pour un développement rural local réussi. Cette approche devrait être maintenue comme un volet explicite de la future politique rurale de l'UE.

Que faut-il adapter ?	Par quels acteurs ?	Raisonnement et précisions
<b>Un rôle accru des réseaux, et la promotion d'un cadre institutionnel plus stimulant</b>	<b>Acteurs des réseaux de l'Union Européenne</b>	Le REDR devrait offrir un programme amélioré et continu de formation et de partage des compétences entre les réseaux de GAL et les Autorités de Gestion de LEADER, en élargissant la participation aux autorités du CLLD et aux organismes payeurs (OP) multi-fonds, et en mettant l'accent sur les activités avec des rencontres en temps réel plutôt que sur des formes plus passives de transfert de connaissances.
	<b>Commission européenne</b>	Les réseaux LEADER indépendants au niveau européen disposent de connaissances spécifiques essentielles. Ils devraient pouvoir participer aux discussions politiques clés sur le développement rural au niveau européen.  S'assurer que les AG comprennent, soutiennent et promeuvent pleinement les 7 principes clés de LEADER dans la conception et la mise en œuvre de LEADER. Il sera nécessaire d'encourager la coopération, l'innovation, la bonne gouvernance et la prise en compte de la résilience future, dans l'orientation des SDL et la sélection des propositions des GAL.
	<b>Réseaux Nationaux/ Régionaux</b>	Les réseaux ruraux nationaux et régionaux sont un mécanisme essentiel pour renforcer les capacités des GAL, il est important d'améliorer l'échange de connaissances de savoir-faire sur LEADER au niveau national et transnational par le biais d'événements spécifiques, de médias en ligne et d'autres moyens de communication novateurs. Ils doivent être suffisamment financés pour permettre un soutien fort à l'approche spécifique de LEADER et pour aider les GAL sur l'ensemble du territoire.
	<b>Comités et gestionnaire s des GAL</b>	Recruter, retenir et former des membres et du personnel possédant un large éventail de compétences et d'expérience dans le développement local. Faciliter des discussions équilibrées et ouvertes sur les besoins ou les priorités entre les membres et veiller particulièrement à l'inclusivité de celles-ci, offrir un leadership équilibré et attentif aux besoins locaux.
<b>Une communication améliorée entre les acteurs avec des rôles mieux définis</b>	<b>Commission européenne</b>	Les lignes directrices ou les règlements de mise en œuvre des plans stratégiques de la PAC devraient exiger un dialogue entre les GAL actuels et les EM qui conçoivent les stratégies de la PAC, afin de s'assurer que ces plans tirent les leçons de l'expérience LEADER sur 2014-2020.  Les lignes directrices devraient recommander aux EM et aux Régions de constituer des équipes LEADER dédiées dans les Organismes Payeurs, afin de faciliter l'efficacité des demandes de paiement, des vérifications et des contrôles grâce à une meilleure connaissance des spécificités de LEADER.  LEADER peut être un mécanisme clé pour préparer le développement rural du futur/intégrant l'impact du changement climatique au niveau local. La Commission devrait travailler avec les REDR et ELARD pour fournir de nouvelles orientations aux AM et aux futurs GAL sur les nouvelles priorités clés (en particulier l'action climatique, zéro émissions) découlant des stratégies du Green Deal et Farm to Fork.
	<b>Autorités des EM et GAL</b>	Demander des engagements sur le maintien de liens de confiance et de communication régulières entre les GAL actuels et les AG ; avant, pendant et après la sélection des GAL et des processus de mise en œuvre des projets.

Que faut-il adapter ?	Par quels acteurs ?	Raisonnement et précisions
<b>Simplification des procédures et nouvelles exigences</b>	<b>Commission européenne</b>	<p>Fixer un budget minimum dédié à l'animation en tant que part du financement total de l'UE LEADER et des Fonds ESI CLLD dans chaque région/EM : 5 pour cent – sont suggérés sous réserve de discussion avec le REDR/ELARD et d'autres experts LEADER.</p> <p>Les lignes directrices doivent être plus claires en ce qui concerne les limites inférieures (2,5 millions d'euros) des budgets opérationnels des GAL, compte tenu de l'identification par cette étude des effets négatifs de ressources trop limitées sur la capacité des GAL à répondre aux besoins locaux.</p> <p>Les lignes directrices ou les règlements d'application devraient encourager les AG à éviter d'appliquer les conditions et les contrôles standard des mesures FEADER aux projets LEADER, en favorisant la conception et l'utilisation de mesures plus flexibles (en prenant des exemples de bonnes pratiques des programmes LEADER sur 2014-2020).</p> <p>Les règles de la CE devraient appliquer un principe de proportionnalité plus fort dans les contrôles et vérifications financières obligatoires, notamment afin de simplifier le poids administratif de ces processus lors de la mise en œuvre de LEADER - en réduisant les niveaux d'exigences en fonction de la hauteur des risques financiers pour les projets et activités à petite échelle. L'étude a identifié que ces tâches représentent une charge administrative importante pour les GAL et les agences de paiement.</p> <p>Rationaliser davantage l'approche de "l'autorité chef de file" pour l'approche multi-fonds : élaborer des règles/procédures communes pour tous les FESI consacrés au CLLD.</p> <p>Adopter un règlement d'application commun pour ce mécanisme particulier du CLLD qui remplace les exigences d'application distinctes des différents FESI.</p> <p>Permettre/promouvoir une utilisation plus étendue des options de coûts simplifiés (OCS) pour toutes les sous-mesures LEADER, y compris les projets (veiller à résoudre les problèmes actuels qui empêchent une application efficace aux projets).</p>
	<b>Autorités des EM/Régions /GAL</b>	<p>Veiller à ce que les lignes directrices relatives à l'AG/OP et la répartition des rôles entre les GAL et AG soit soigneusement définie et comprise par tous les acteurs, dans le but de réduire la charge administrative pesant sur les GAL et d'éviter toute duplication des efforts - en particulier pour les vérifications d'éligibilité et les contrôles administratifs.</p>
<b>Améliorer la collaboration</b>	<b>Commission européenne</b>	<p>Inciter et promouvoir plus fortement les différentes manières pour les GAL et AG d'accéder /identifier et établir des projets de coopération transnationaux et nationaux - harmoniser les règles pour la coopération transnationale.</p>
	<b>Autorités des EMs/Régions</b>	<p>Améliorer les canaux de communication et/ou les réunions régulières et formelles et la coopération entre les autorités (AG/AP) et les GAL pour permettre une mise en œuvre harmonieuse et la résolution des problèmes avec les GAL de façon précoce lors de la mise en œuvre.</p> <p>Envisager le financement d'une agence ou d'un réseau de soutien dédié aux GAL, distinct des RRN pour fournir des services de facilitations et de conseils ciblés aux GAL de LEADER en lien avec les nouvelles priorités stratégiques sur</p>

Que faut-il adapter ?	Par quels acteurs ?	Raisonnement et précisions
<p><b>De nouveaux indicateurs et de nouvelles approches de suivi pour mieux évaluer les impacts de LEADER et sa pertinence.</b></p>	<p><b>Commission européenne</b></p>	<p>le développement rural et en particulier les actions climat-spécifique.</p> <p>Identifier une série de nouveaux indicateurs sociaux pour évaluer l'amélioration de la gouvernance locale, du capital social et des bénéfices sociaux, à partir d'exemples venant de la recherche/des bonnes pratiques dans les auto-évaluations des GAL. Ces indicateurs doivent inclure des indices de la participation, de la coopération et de la mise en réseau et doivent chercher à mesurer l'inclusion sociale ainsi que la qualité et l'équilibre de la prise de décision locale au sein des GAL, compte tenu de l'importance de ces caractéristiques pour le succès et la valeur ajoutée de LEADER.</p> <p>Développer des indicateurs et des protocoles de rapport simplifiés et standardisés pour référencer les projets et les actions ayant plusieurs objectifs.</p> <p>Étendre les travaux existant sur les indicateurs de suivi détaillé pour évaluer le développement rural, conformément aux lignes directrices du projet Degurba du JRC, afin de permettre la cartographie géospatiale des principaux indicateurs permettant d'évaluer le contexte économique, social et environnemental au niveau des Unités Administratives Locales afin de mieux évaluer les besoins, les potentiels et les défis du développement rural au niveau local.</p>
	<p><b>AG et GAL</b></p>	<p>Faire le bilan des bonnes pratiques et des enseignements tirés lors des auto-évaluations des GAL et les intégrer à travers des approches communes améliorées en matière de suivi et d'évaluation qui pourront fonctionner tant au niveau local qu'au niveau européen, cela génèrera des conseils précieux.</p>

## **Comment prendre contact avec l'Union européenne?**

### **En personne**

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

### **Par téléphone ou courrier électronique**

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:

via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),

au numéro de standard suivant: +32 22999696;

- par courrier électronique via la page [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

## **Comment trouver des informations sur l'Union européenne?**

### **En ligne**

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

### **Publications de l'Union européenne**

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local ([https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)).

### **Droit de l'Union européenne et documents connexes**

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

### **Données ouvertes de l'Union européenne**

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.



Office des publications  
de l'Union européenne

doi : 10.2762/2193

ISBN : 978-92-76-41488-9